

Réunion du 15/03/2016

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2016**

Nombre de conseillers en exercice : 10 Présents : 9 Votants : 10

Convocation du 9 mars 2016 Affichage du 9 mars 2016

L'an deux mille seize, le quinze mars, à 20H30, légalement convoqué, par M. Franck DIEDLER, Maire.

Etaient présents : Isabelle BELLOY, Sédric BLIN, Franck DIEDLER, Michelle GUYOT, Thomas JOB, Robert JOUSSEMET, Mikaël LAMBING, Thomas LUGAND, Denise MATHIEU, Catherine RAMPON

Excusé : Robert JOUSSEMET donne procuration à Michelle GUYOT

Absent : Néant

Considérant que le quorum est atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte à 20h40

**Sédric BLIN est désigné secrétaire de séance.**

**Point n° 1 : Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 18/12/2015**

Rapporteur : Sédric BLIN

Le compte rendu a été transmis à chaque conseiller municipal.

Il a été affiché et publié sur le site de la commune.

**Vu le compte rendu du Conseil Municipal du 18/12/2015,**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

de valider le compte rendu du Conseil Municipal du 18/12/2015.

**Point n° 2 : Communauté de Communes du Grand Couronné : Attribution de compensation 2016**

Rapporteur : Franck DIEDLER

*Avant cette proposition de nouvelle répartition de l'attribution de compensation :*

*La Communauté de Communes reverse 816 000 € d'attribution de compensation aux communes pour compenser la perte de CFE (Contribution Foncière des Entreprises – ex-Taxe Professionnelle), qui est actuellement perçue par la CC du GC.*

*Les communes de Cerville et de Laneuvelotte perçoivent des montants importants pour les installations gazières qui sont sur leurs territoires.*

*Nouvelle proposition de répartition à compter de 2016 :*

*40 % reversés aux communes sur la base de la répartition 2015,*

*60% répartis plus équitablement entre toutes les communes.*

*Cette nouvelle ventilation permettra à la commune de Mazerulles de toucher 30 575.24 € au lieu des 7 720.59 € perçus en 2015, soit une augmentation de 22 854.65 €.*

*Elle sera transformée en dotation de solidarité pour figer le reversement dans le temps, notamment avec le projet de fusion avec une autre intercommunalité.*

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Grand Couronné, lors de son conseil communautaire du 9 décembre 2015, a souhaité modifier l'attribution de compensation versée aux communes à compter de 2016.

La Communauté de Communes a travaillé sur une répartition équitable entre les communes en fonction de critères objectifs (population, longueur de voirie, effort fiscal et potentiel fiscal). La solution retenue permet à la commune de percevoir une recette de 30 575.24 € à compter de 2016, soit une augmentation de 22 854.65 €.

Vu le code des impôts, et en particulier l'article 1609c,

Vu la loi des finances portant sur les conditions de révision de l'attribution de compensation,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 9/12/2015,

Vu la répartition équitable de l'attribution de compensation au niveau de l'ensemble des communes de la Communauté de Communes du Grand Couronné,

Considérant que les modifications de répartition de l'attribution de compensation doivent être soumises à l'approbation des Conseils Municipaux de chacune des communes adhérentes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :  
d'approuver la nouvelle répartition de l'attribution de compensation votée par le conseil communautaire en date du 9 décembre 2015.

### **Point n° 3 : Communauté de Communes du Grand Couronné : Adhésion au Pôle d'Equilibre Territoriale et Rural (PETR) du Val de Lorraine**

Rapporteur : Catherine RAMPON

*Le PETR est une autre structure qui regroupe plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (communautés de communes...) associés sous la forme d'un syndicat mixte.*

*L'adhésion au PETR permet à la CC du GC de déléguer une ou plusieurs compétences.*

*A ce jour, le PETR du Val de Lorraine agit dans les secteurs du transport, la vélo route entre Nancy et Metz, la santé...*

*Les Communautés de Communes choisissent les compétences qu'elles souhaitent déléguer.*

Catherine RAMPON rappelle que la Communauté de Communes du Grand Couronné, lors de son conseil communautaire du 9 décembre 2015, a souhaité adhérer au PETR du Val de Lorraine. Cette adhésion est conditionnée à la fusion de la Communauté de Communes du Grand Couronné (CCGC) avec la Communauté de Communes de Seille et Mauchère.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5741-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5711-1, L.5211-5 et suivants,

Vu la création du PETR du Val de Lorraine validée par Monsieur le Préfet le 2 novembre 2015,

Vu la rencontre organisée avec M. JACQUIN à la CCGC afin de présenter les missions dévolues à un PETR et en particulier celui du Val de Lorraine,

Vu la délibération communautaire en date du 9 décembre 2015,

Considérant l'importance d'être associé dès le début à la mise en œuvre de ce nouvel outil de coopération interterritoriale qui permettra aux EPCI de s'organiser et former un ensemble conséquent pour conduire de grands projets,

Considérant l'adhésion de Seille et Mauchère, dans un premier temps,

Considérant qu'il est précisé que cette décision doit être soumise à l'avis des Conseils Municipaux de chacune des communes adhérentes.

Après en avoir délibéré à 9 contre et 1 abstention le Conseil Municipal :

Emet un avis défavorable à l'adhésion de la Communauté de Communes au PETR du Val de Lorraine, et laisse la future intercommunalité décider de la future adhésion.

#### Points divers :

Franck DIEDLER :

Gestion de la Commune

Permis d'aménager Lotixia :

Une réunion est programmée pour le lancement de la construction des 6 maisons du lotissement le clos Estelle.

La numérotation des 6 maisons a été validée en Conseil Municipal.

Une réflexion est en cours pour donner un nom à la voie de circulation dans le lotissement (Impasse du Ruisseau, du Briveau...).

Un premier sentier de randonnée va être balisé. Il passera par la forêt de Mazerulles. Il permettra aux habitants du territoire de découvrir :

les sorcières de Mazerulles,

les vestiges de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale et de l'élevage des sangliers de la ferme Saint Hubert.

Michelle GUYOT :

Action sociale

CCAS : Les colis de Pâques seront préparés par Carrefour Express. La distribution est prévue la dernière semaine de mars.

Catherine RAMPON :

La Communauté de Communes

Urbanisme

Le cahier des charges de la consultation pour la sélection du bureau d'étude est finalisé.

Sédric BLIN :

Scolaire

Après échanges, les élus réitèrent leur souhait d'intégrer le SIS de la Bouzule. Mais, ils n'envisagent pas d'adhérer au Syndicat avant la construction effective du groupe scolaire (septembre 2018).

Mikaël LAMBING :

Travaux

Les travaux de développement de la 4G par Orange pour les abonnés Orange (et Free lié à l'accord d'itinérance pour quelques années encore) sont en cours.

Il reste à passer la fibre optique jusqu'au poste situé sur la Place de la Fontaine.

Le curage des fossés sur la route de Sornéville par Orange a été fait gratuitement en même temps que les travaux de la 4G.

L'augmentation de puissance du transformateur de la Rue Saint Marie est en cours. La fin des travaux est prévue pour début mai. Ces travaux limiteront peut-être les microcoupures.

Un branchement électrique va être créé pour le compte de la SAUR pour installer un nouveau moteur dans le Château d'eau de la route de Sornéville.

La commission travaux s'est réunie pour affiner le projet de réfection de la Mairie. Des décisions ont été prises, mais une autre réunion sera nécessaire.

Il est prévu de présenter le projet au CAUE (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour recueillir leur avis.

La séance est levée à 22h10.